

## **COOPTATION D'UN MEMBRE AU C.P.LUXEMBOURG**

Faisant suite au départ de Monsieur Daniel ROB, démissionnaire, messieurs les Membres du C.P. Luxembourg constatent qu'il y a 1 mandat à pourvoir et qu'il faut donc procéder à sa cooptation.

En vertu des usages en vigueur, tels qu'instaurés en CPE du 22 mai 2006, nous publions l'appel aux candidatures suivant (avec l'approbation par le Conseil d'Administration de l'ACFF du 12 décembre 2018 (art.B220)) :

### **1) Une place devenue vacante est réservée à un candidat affilié à un club du NORD de la Province.**

Le bureau de la CPE privilégiera les candidatures se conformant au présent appel et statuera sur la validité de la région pour laquelle le candidat sera retenu.

Le CP.Luxembourg, bureau de la CPE, a également décidé que l'élection aurait lieu à l'occasion de la réunion de la **C.P.E. du 12 mars à LIBRAMONT.**

Conformément aux dispositions des art. B206 à B208 du règlement fédéral (à lire), toute candidature comme membre d'une instance fédérale doit être introduite par le CQ du club d'affectation, contresignée par le candidat (ou par un dirigeant responsable si le candidat est le CQ) et envoyée sous pli recommandé au Secrétaire Provincial, Rue Francq 34 à 6700 ARLON à dater de ce jour et pour au plus tard le **15 février 2019** (cachet postal faisant foi).

Sportivement vôtre,

**Guy Van Binst**

Manager Régional Luxembourg

tel : 063.24.50.61

fax : 063.24.50.63

[guy.vanbinst@acff.be](mailto:guy.vanbinst@acff.be)

